



## **LE DISPOSITIF D'« ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE », UN VERITABLE OUTIL D'AIDE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE MAIS PAS QUE !**

Comme chaque année l'AMJC a repris son activité auprès des collégiens. Sous l'impulsion de la CAF et de la commune en partenariat avec le collège, l'AMJC anime le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Elle propose, organise et anime un accompagnement à la scolarité pour les collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

### **En quoi consiste l'accompagnement à la scolarité proposé à votre enfant ?**

Il s'agit d'un temps en dehors des heures de classes pendant lequel votre enfant va pouvoir rencontrer ses camarades, échanger entre eux, réaliser ses devoirs en leur compagnie, se faire aider et discuter avec les accompagnateurs présents durant l'action.

Ainsi, l'accompagnement scolaire s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Ils s'adressent également aux parents, dans l'objectif de renforcer les relations entre les familles et l'école. Il contribue à leur donner les outils nécessaires pour suivre la scolarité de leur enfant.

### **Où ? et Quand ?**

Grâce au partenariat noué avec le collège, des salles sont mises à disposition pour le bon déroulement des actions.

Ces temps de regroupements ont lieu les lundis, les mardis, les jeudis, les vendredis.

**Dès 15h** votre enfant, inscrit préalablement, peut rejoindre son groupe. Les ateliers se terminent à **18h**.

En fonction de son planning de cours votre enfant peut venir plusieurs fois par semaine.

### **Avec qui ?**

Ces temps sont animés par des intervenants qui disposent d'un niveau minimum d'études BAC+2. Recrutés par l'AMJC ils présentent les qualités nécessaires à l'encadrement.

Leurs missions principales consistent à être à l'écoute de vos enfants, à les accompagner dans leurs relations avec leurs camarades, à les suivre dans leur scolarité. Ils entretiennent également des liens avec les familles.

### **Comment ?**

Pour participer à l'accompagnement à la scolarité, une inscription préalable est nécessaire. Une fiche d'inscription est remise à votre enfant par le collège lors de la rentrée scolaire. Il peut également rejoindre les actions tout au long de l'année en fonctions de ses besoins. Les enfants sont accueillis par petits groupes de 5 par l'accompagnateur référent. Celui-ci suit le même groupe d'enfants tout au long de l'année scolaire.

Un échange constant avec les parents est instauré.

### **Les supports utilisés**

**Le suivi** de l'enfant, de ses progrès, de ses résultats personnels et scolaires se fait de plusieurs manières.

Tout d'abord, la **fiche navette**. Elle est complétée par l'accompagnateur après chaque atelier. Elle est remise lors de la prochaine rencontre de l'élève signée par des parents. Elle fait état de ce qui s'est déroulé pendant l'atelier du jour : suivies des devoirs, de la vie quotidienne au sein du collège, difficultés rencontrées à l'école, ...

Puis une **fiche d'évaluation** est complétée tous les mois par l'accompagnateur.

Elle reprend le parcours de l'enfant depuis son arrivée dans le groupe en début de période ; assiduité, progression dans l'organisation et la méthodologie de travail, amélioration des relations entre jeunes.

Ainsi le référent, l'enfant et les parents peuvent apprécier les progrès, observer les obstacles et définir ensemble des moyens à mettre en œuvre pour aider et accompagner l'enfant vers la réussite. Elle donne aux parents les outils nécessaires pour suivre sereinement la scolarité de leur enfant.

Enfin, l'enfant fait son **auto-évaluation**. Elle est basée sur les différents critères pour lesquels il a déjà été évalué. Elle lui permet de s'exprimer à son tour lui offrant la possibilité de se remettre en cause, réfléchir, se féliciter.

Cette méthode de regard croisé sur l'enfant, principes du CLAS, fixés dans la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, fait de ce dispositif entre les différents partenaires un réseau dédié à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

